

Capacités des bouteilles : 3 à 35 kg inclus

EXPLOITANTS	ANTARGAZ	BUTAGAZ	PRIMAGAZ	TOTALGAZ	VITOGAZ	SOGASUD
MARQUES DES BOUTEILLES DISTRIBUEES (marques actuelles en gras)	ANTARGAZ ELFI CALYPSO (2) THERMOGAZ ARDOGAZ BDG GASCO GC NAPHTAGAZ PROPANAPHTE SITP SOGAL STARGAZ VIVAPROPANE SG S.C.S.O FLAMIGAZ EPARGAZ ELF ELF ANTARGAZ BADIN- DEFFOREY BUTAFRANCE BUTAFRIC BUTALACQ BUTANOL BUTANOR BUTASIX CBD DP DRAGO DRAGONGAZ ELFM ELGAZ FLAMOR MUREGAZ MUREPANE PROPAFRANCE PROPALACQ CAMPAGAZ PROPASIX SGM SGZ SNPA SOFRAGAZ SUPERBUTANE UG UGD UNIGAZ SMPP.(STABIGAZ) 00 59 00 MONAGAZ MONA SGL SEM SIGM FLORGAZ MM CIMOGAZ CARBUGAZ THZ	BUTAGAZ LE CUBE (1) VIDEO (2) PROPAGAZ	PRIMAGAZ TWINY PRIMALIGHT (3) CALORGAZ C.G.P.P. CGI FLAMBOGAZ LILOR LILOR PRIMAGAZ ACTIGAZ	TOTALGAZ MALICE SHESHA (3) BERROGAZ CALORIGAZ DANYGAZ FINAGAZ HELIOGAZ LAMPROGAZ PETROGAZ VULCAGAZ COGEGAL BAP BONGAZ C.F.P.D C.F.R C.G.I.F.E CGIFE ELPEGAZ COGECAL H COGECAL MH COGH D.F DN. GAZ EXTRAGAZ F.G.L GAZEX H.C L.M.G L.B.C M.H M.H.P.P MIDIGAZ P.D.C P.D.G PROLIGAZ PURGAZ PYROGAZ ROMAGAZ RAFFIGAZ UTIGAZ S.D.G.P SFC S.M.C.M AIR LIQUIDE BERROGAZ MZ COG.MH ELF UNION ELF FRANCE HELIOGAZ.AL HELIOGAZ.MH HELIOGAZ.HC LAMPROPANE RPN V	VITOGAZ FRANGAZ HELIOGAZ	REPSOL SOGASUD

MAJ 15janvier 2013

- (1) Bouteille surmoulée
(2) Bouteille en matériau composite
(3) Bouteille tôle mince

Distributeurs	Enseignes	Type	Butane	Propane
ANTARGAZ		3 kg		Aluminium (plus commercialisée)
		13 kg	Rouge - (Beige en Corse)	Doré - (Aluminium en Corse)
	Carrefour	13 kg	Blanche	
		35 kg		Doré (Beige en Corse)
		30 kg		Doré (Beige en Corse)
		Elfi	Rouge (5,5 kg)	Jaune (5 kg)
		Calypso	Rouge (10 kg)	
BUTAGAZ		13 kg	Bleu métallisé	Bicolore : bleu métallisé et aluminium
		35 kg		Aluminium
		Le Cube	Cube gris plaque-étiquette bleue (6 kg)	Cube gris plaque-étiquette rouge (5 kg)
		Viseo	Bleu	
PRIMAGAZ		13 kg	Gris moucheté blanc ou Gris perle foncé ou Bordeaux moucheté blanc	Vert moucheté blanc ou vert uni
		13 kg	Bleu	Rouge avec pied et chapeau bleu
		35 kg		Vert uni
		Twiny	Bleu d'eau (6 kg)	Vert granny (5,1 kg)
		Primalight	Gris clair métallisé	
REPSOL FRANCE		12/11 kg	Orange (12 kg)	Orange cerclé de noir ou orange marqué PROPANE (11 kg)
		35 kg		Orange cerclé de noir ou orange marqué PROPANE
TOTALGAZ		13 kg	Bleu foncé et chapeau jaune ou Gris artillerie et chapeau gris	Vert de mer et chapeau/protecteur vert de mer ou Aluminium avec dôme orange et chapeau vert
		35 kg		Vert de mer et chapeau/protecteur vert de mer ou Aluminium avec dôme orange et chapeau vert ou Aluminium et chapeau jaune
		35 kg		Dépropyléné : Vert de mer et dôme orange
		Malice	Bleu foncé et poignées jaunes	Vert de mer et poignées jaunes (5 kg) (plus commercialisée)
		Shesha	Orange et grise	
VITOGAZ		13 kg	Vert Longchamp	Aluminium
		35 kg		Aluminium
	Energaz	10/9 kg	Beige étiquette bleue (10 kg)	Beige étiquette rouge (9 kg)
	Casino	10/9 kg	Vert étiquette bleue (10 kg)	Vert étiquette rouge (9 kg)

Fiche d'identification des bouteilles de gaz

0,4 → 3 kg

Distributeur	Butane	Propane
		■ Aluminium : 3 kg (n'est plus commercialisée)
	 ■ Réservoir Butane 901 : 0,4 kg	
	 ■ Réservoir Butane 904 : 1,8 kg	
	 ■ Réservoir Butane 907 : 2,750 kg	

Fiche d'identification des bouteilles de gaz

5 → 6 kg

Distributeurs	Butane	Propane
	 ELFI – Rouge 5,5 kg	 ELFI – Jaune 5 kg
	 CUBE – Gris - Etiquette bleue 6 kg	 CUBE – Gris - Etiquette rouge 5 kg
	 TWINY – Bleu d'eau 6 kg	 TWINY – Vert granny 5,1 kg
	 MALICE – Bleu foncé poignées jaunes 6 kg	 MALICE – Vert de mer poignées jaunes 5 kg (n'est plus commercialisée)

Fiche d'identification des bouteilles de gaz

9 → 12,5 kg

Distributeurs	Butane	Propane
	 ■ CALYPSO : Rouge : 10 kg	
	 ■ Jaune zinc : 12,5 kg	 ■ Vert jaune : 10,5 kg
	 ■ VISEO : Bleu avec fenêtres translucides : 10 kg	
	 ■ Gris clair métallisé : 10 kg	
	 ■ Vert avec étiquette bleue : 10 kg	 ■ Vert avec étiquette rouge : 9 kg

Fiche d'identification des bouteilles de gaz

9 → 12,5 kg

Distributeurs	Butane	Propane
 	 ■ Beige avec étiquette bleue : 10 kg	 ■ Beige avec étiquette rouge : 9 kg
	 ■ Primalight : Gris clair métallisé : 10 kg	
	 ■ Orange : 12,5 kg ■ Chocolat : 12,5 kg	 ■ Orange cerclé de noir : 11 kg ■ Orange marqué propane : 11 kg ■ Café crème : 11 kg
	 ■ SHESHA : Orange et grise : 10 kg	

Distributeurs	Propane
	 ■ Doré : 17 kg (non illustrée) - 30 kg - 35 kg ■ Beige en Corse : 17 kg (non illustrée) - 30 kg (non illustrée) - 35 kg
	 ■ Aluminium : 35 kg
	 ■ Vert uni : 35 kg

Distributeurs	Propane
	 ■ Orange cerclé de noir : 35 kg ■ Orange marqué propane : 35 kg ■ Café crème : 35 kg
	 ■ Vert de mer avec chapeau protecteur vert de mer : 35 kg ■ Aluminium avec dôme orange et chapeau vert (non illustrée) : 35 kg ■ Aluminium avec chapeau jaune (non illustrée) : 35 kg ■ Vert de mer avec dôme orange (Dépropyléné) (non illustrée) : 35 kg
	 ■ Aluminium : 35 kg



NOTE N° 015-14

Gestion des déchets de bouteilles de gaz

Date d'édition Novembre 2013

Observations : Ce document est diffusé sur la partie publique du site de l'AFGC
On le trouve soit à partir de la page d'accueil (rubrique déchets de bouteilles de gaz) soit en cliquant sur l'onglet Publications/ Notes. Cette Note peut être téléchargée gratuitement.

Mises à jour	Repère	Date
1 ^{ère} édition		28/02/2013
Mise à jour suite à la demande du CFBP		15/04/2013
Mise à jour		21/11/2013
Mise à jour		13/02/2014

Avertissement

Toutes les publications techniques éditées par l'AFGC ou sous son égide ont été élaborées avec le plus grand soin et établies avec les connaissances acquises des membres ou des partenaires de l'AFGC ou des tiers, à la date de leur publication. Elles n'ont la valeur juridique que de simples recommandations que les membres de l'AFGC ou les tiers ne sont pas tenus contractuellement de respecter : elles ne peuvent faire l'objet vis-à-vis de quiconque, d'aucune garantie de la part de l'AFGC. L'AFGC n'a ni le pouvoir, ni les moyens de vérifier que ses recommandations ou ses guides sont effectivement et correctement interprétés et appliqués par l'utilisateur qui engage seul sa responsabilité à cet égard. En conséquence, l'AFGC ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable vis-à-vis de quiconque, de l'application par ses membres ou par toute autre personne, de ses recommandations ou de ses guides. Les publications de l'AFGC font l'objet de révisions périodiques et il appartient aux utilisateurs de se procurer la dernière édition. L'AFGC accorde la permission de reproduire ce document à la condition qu'il soit indiqué que l'Association en est à l'origine.

Document préparé par :

BETREMIEUX Jean

BORSA Virginie

BOURSIN Yannick

LAFFITE Patrick

MOREL Alain

SARRET Christian

VILLE Bruno

FORTUIT Eric

LINDE GAS

AIR LIQUIDE

SOL France

MESSER

AIR PRODUCTS

LINDE GAS

PRAXAIR SAS

AFGC

SOMMAIRE

1.	OBJET	4
2.	BOUTEILLES CONCERNEES	4
3.	IDENTIFICATION DE LA SOCIETE PROPRIETAIRE DE LA BOUTEILLE PAR LE DETENTEUR DE LA BOUTEILLE	4
3.1	Vous connaissez le distributeur	4
3.2	Vous ne connaissez pas le distributeur	4
4.	CAS DES BOUTEILLES TROUVEES EN DECHETERIE	4
5.	TABLEAU DE CORRESPONDANCE	6
6.	TABLEAU DES CONTACTS	9

1. OBJET

L'objet de cette note est de répondre aux exigences du *décret n° 2012-1538 du 28 décembre 2012 relatif à la mise en place d'une consigne ou d'un système de reprise équivalent des bouteilles de gaz destinées à un usage individuel et à la gestion des déchets de bouteilles de gaz.*

Cette note précise comment le détenteur doit se séparer d'une bouteille dont il n'a plus l'usage. La note traite aussi le cas des bouteilles qui, malgré la mise en place d'un système de reprise, se retrouvent dans une déchèterie.

2. BOUTEILLES CONCERNEES

Les bouteilles concernées par cette note sont les bouteilles rechargeables de gaz destinées à un usage individuel (utilisées par un ménage) visées par le décret n°2012-1538. Les bouteilles de gaz exclusivement destinées aux professionnels sont exclues du champ d'application du décret.

Cette note s'applique aux gaz industriels, médicaux et alimentaires ; elle ne concerne pas le cas des emballages de butane commercial ou de propane commercial ou d'un mélange de ces deux gaz (pour ces bouteilles, merci de consulter le site du Comité Français du Butane et du Propane : www.cfbp.fr), des bouteilles de plongée ou d'Appareils Respiratoires Isolants, des extincteurs.

3. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE PROPRIETAIRE DE LA BOUTEILLE PAR LE DETENTEUR DE LA BOUTEILLE

3.1 Vous connaissez le distributeur

Si vous détenez une bouteille de gaz, dont vous n'avez plus l'usage, rapportez la à l'endroit où vous vous l'êtes procurée. Le distributeur qui vous l'a remise vous la reprendra sans frais.

3.2 Vous ne connaissez pas le distributeur

Si vous ne connaissez pas de distributeur de gaz, il vous faut identifier le propriétaire de la bouteille, qui vous indiquera le distributeur le plus proche de chez vous.

Le nom de propriétaire est marqué en partie haute de la bouteille à proximité du col de la bouteille. Certaines bouteilles pouvant être anciennes, le propriétaire a peut-être disparu et a été acheté par une autre société. Vous trouverez dans le TABLEAU DE CORRESPONDANCE ci-dessous (voir chapitre 4), à partir du nom apposé sur la bouteille, le nom de la société propriétaire.

Vous pouvez alors prendre directement contact avec le propriétaire actuel de la bouteille, en utilisant la liste des contacts précisés dans le TABLEAU DES CONTACTS ci-dessous au chapitre 5. La société contactée enlèvera alors la bouteille sans frais. A noter que si vous passez par la rubrique contact du site internet de l'AFGC, votre demande sera immédiatement traitée et transmise à la société dont vous aurez précisé le nom

4. CAS DES BOUTEILLES TROUVEES EN DECHETERIE

Le nom du propriétaire de la bouteille est marqué en partie haute de la bouteille à proximité du col de la bouteille. Certaines bouteilles pouvant être anciennes, le propriétaire a peut-être disparu et a été acheté par une autre société.

Lorsque vous avez repéré un nom de société sur la bouteille, utilisez le TABLEAU DE CORRESPONDANCE (voir chapitre 4) ci-dessous pour trouver la société propriétaire actuelle de la bouteille.

Vous pouvez alors prendre directement contact avec le propriétaire actuel de la bouteille, en utilisant la liste des contacts précisés dans le TABLEAU DES CONTACTS ci-dessous au chapitre 5. La société contactée enlèvera alors la bouteille sans frais. A noter que si vous passez par la rubrique contact du site internet de l'AFGC, votre demande sera immédiatement traitée et transmise à la société dont vous aurez précisé le nom

5. TABLEAU DE CORRESPONDANCE

NOM DE LA SOCIETE INDIQUE SUR LA BOUTEILLE	PROPRIETAIRE ACTUEL
A	
AFFHOLDER – USINE D'ACETYLENE DISSOUS ACETYLENE DISSOUS DU SUD-EST (ADSE) AIRGAS AIRGAS - SIAC ASTA ACIERIE DE BLANC MISSERON – Quievrechain AGA France AGA MEDICAL AIR LIQUIDE ou L'AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE SANTE AIR PRODUCTS AIR PRODUCTS MEDICAL AZOTE ET PRODUITS CHIMIQUES	AIR PRODUCTS AIR LIQUIDE MESSER MESSER AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE LINDE LINDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS AIR PRODUCTS LINDE
B	
Ets BARBIER BENARD TURENNE BARDOT Ets BARDOT ET CIE	AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE
C	
Les Usines de CARAVET – Allasac CARBOXYQUE CARBOXYQUE SANTE CARUTTI CDF CHIMIE Sté CENTRALE D'OXYGENE – St Forent sur Cher CITEF (H2) – Saint Quentin Ets CLEMENT BAYARD – Argenteuil COMPAGNIE FRANCAISE DES PRODUITS OXYGENES (CFPO) COMPTOIR LYONNAIS DES GAZ COMPRIMES (UK)	AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE LINDE AIR LIQUIDE Disparue en 1971 AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE LINDE
C – ACTIVITE CO2 Les anciennes sociétés de l'activité CO2, bien séparées de l'activité gaz industriels, sont aujourd'hui essentiellement regroupées dans les patrimoines de l'AIR LIQUIDE et MESSER. Généralement, le terme "carbonique" faisait partie du nom de ces sociétés. Non incluses dans la liste historique des adhérents de l'AFGC, nous pouvons citer : LA CARBONIQUE	AIR LIQUIDE

LA CARBONIQUE LIQUIDE	AIR LIQUIDE
LA CARBONIQUE LYONNAISE	"
LA CARBONIQUE NATURELLE DE MARSEILLE	"
LA CARBONIQUE D'AIX	"
LA CARBONIQUE MODERNE	"
LA CARBONIQUE DU NORD	"
LA CARBONIQUE FRANCAISE	"
SOCIETE NATIONALE DES GAZ LIQUEFIES	"
Cie DES GRANDES SOURCES MINERALES FRANCAISES	"
LES CARBONIQUES LIQUIDES REUNIS	"
LES GLACIERES DE L'EST	"
LES GLACIERES DE LALANDE ET BAZADE	"
LES GLACIERES DE BOURGOGNE	"
FIEVET FRERES	"
LA SATIF	"
CARBOXYQUE FRANCAISE	"
SIAC	MESSER
RHONE POULENC	"
Filiales de RHONE POULENC	"
D E F	
DUFFOUR & IGON – Toulouse	LINDE
Sté d'ELECTRO-CHIMIE, d'ELECTRO-METALLURGIE et des ACIERIES ELECTRIQUES D'UGINE – UGINE	AIR LIQUIDE
FONDERIE DE SAINT NAZAIRE	AIR LIQUIDE
DAV – DUFLOT – ANTOINE – VACHER	AIR LIQUIDE
G	
GAZ COMPRIMES DE L'EST	AIR LIQUIDE
GAZ INDUSTRIEL DE LA COURNEUVE (GIC)	MESSER
GAZ INDUSTRIEL DU MIDI	AIR LIQUIDE
GAZ INDUSTRIELS DE PROVINCE (GIP)	AIR PRODUCTS
GAZ TECHNIQUE DE France (GTF)	SOL
Sté GENERALE D'ACETYLENE (CGA) – La Courneuve	LINDE
GRANDE PAROISSE	GPN
H I J K	
Ht Fx DE SAULNES ET UCKANGE	AIR LIQUIDE
HOUILLES DU BASSIN D'AQUITAINE – Carmaux	LINDE
HYDROGAS France	YARA
M N	

Ets MAGONDEAUX MESSER France MESSER SANTE NOUVELLE GENTIL	AIR LIQUIDE MESSER " AIR LIQUIDE
O	
OFFICE INDUSTRIEL NATIONAL DE L'AZOTE (ONIA) –Toulouse OXCOM – La Plaine Saint Denis L'OXHYDRIQUE FRANCAISE – Malakoff OXYGENE DU CENTRE – Montluçon OXYGENE LIQUIDE – Strasbourg OXYGENE DE PICARDIE – Rosière en Santerre OXYGENE DE SAINT DIZIER OXYGENE ET ACETYLENE DES PYRENEES Ets OXYAR – Argenteuil	LINDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS LINDE AIR LIQUIDE LINDE AIR LIQUIDE
P	
PEIGNE – DURET (Electrolyse) – Macon La PIERRE SYNTHETIQUE – Annecy PRAXAIR PRAXAIR SANTE PRODAIR Sté des PRODUITS AZOTES Cie des PRODUITS ELECTROLYTIQUES – Nice Sté PROGIL Paris Pont de Claix Sté PROVENCALE DE GAZ COMPRIMES	AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE PRAXAIR PRAXAIR AIR PRODUCTS LINDE LINDE MESSER AIR PRODUCTS
R	
RHONE POULENC RHONE POULENC CO2 RHONE POULENC PETROCHIMIE	MESSER MESSER LINDE
S	
SAFOR – Vedene SAGA (SA des Gaz d'Auvergne) SAGA MEDICAL Sté SAVOISIENNE DE GAZ COMPRIMES (SSGC) – Annecy Sté SAVOISIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES (SSPC) – Chambéry Sté SAVOISIENNE DE PRODUITS CRYOGENIQUES (SSPC) - Ets SCHMID – Tours STEPHANOISE DE GAZ INDUSTRIEL SIAC SOL FRANCE	AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS AIR PRODUCTS AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS AIR PRODUCTS AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS MESSER SOL

SOL FRANCE (Dpt médical) – 2001	SOL
T U V	
Ets TRUFFERT – Cherbourg UNION CARBIDE INDUSTRIAL GASES UNION CARBIDE INDUSTRIA GASES USINE DE ROGNONAT - Marseille	AIR LIQUIDE PRAXAIR PRAXAIR AIR LIQUIDE
W X Y Z	
WESFALEN YARA	WESFALEN YARA

6. TABLEAU DES CONTACTS

Nom de la société membre de l'AFGC	Contact
AIR LIQUIDE	Pôle Gestion Distributeur : 0 810 111 709
AIR PRODUCTS	www.afgc.fr , page contact
GPN	www.afgc.fr , page contact
LINDE	www.afgc.fr , page contact
MESSER	www.afgc.fr , page contact
PRAXAIR	www.afgc.fr , page contact
SOL	www.afgc.fr , page contact
YARA	www.afgc.fr , page contact
WESFALEN	www.afgc.fr , page contact